

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 9 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois d'avril, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Claude COLLOMB-PATTON.

Étaient présents : Mme Catherine MANIGLIER, M. Grégory BAERT, Mme Brigitte VULLIET, M. Serge HUDRY, Mme Stéphanie POIRIER, M. Jean-Marc ALEMANY, Mme Christine RUFFON, M. Sébastien CHALLAMEL, Maires-Adjoints,

Mme Nicole LAURIA, MM. Éric POLLET, Patrice GURRET, Jérôme AGNELLET, Mme Sandrine CRESPIN, M. Nicolas MORDRET, Mme Brigitte VACHERAND-DENAND, MM. Stéphane BRUGÈRE, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Gaëlle TAGLIABUE, Odile PRIOLET, Leslie BIBOLLET, M. José BARRADAS, Mme Floriane BERTEZ, MM. Hakim SILANES EL MANIGHOUDI, Rémi FRADIN, Mmes Ghislaine AVRILLON dit-à-JEAN ANTOINE, Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mmes Delphine FILLION-ROBIN, Gaëlle GUEBEY, Conseillères Municipales.

Date de la convocation : 2 avril 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 29

Secrétaire : Mme Stéphanie POIRIER, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2026/043 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CONSEIL D'ADMINISTRATION - ÉLECTION DES MEMBRES

L'article R 123-8 du Code de l'Action Sociale et de la Famille dispose que les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Une liste est présentée par M. le Maire :

- Mme Catherine MANIGLIER
- Mme Ghislaine AVRILLON-dit-à-JEAN ANTOINE
- Mme Stéphanie POIRIER
- Mme Brigitte VACHERAND-DENAND

Une liste est présentée par M. Rémi FRADIN :

- Mme Gaëlle GUEBEY

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par vote à bulletin secret

- **PROCÈDE** à l'élection des délégués, par vote à scrutin secret, conformément à l'article 2121-21 2° du code Général des Collectivités Territoriales.

.../...

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 074-217402809-20260409-CM26043-DE

S²LO

A. NOMBRE DE VOTANTS (enveloppes déposées)	29
B. NOMBRE DE SUFFRAGES DÉCLARÉS NULS PAR LE BUREAU (art L.66 du code électoral)	0
C. NOMBRE DE SUFFRAGES BLANCS (art L.65 du code électoral)	0
D. NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS (ligne A – (ligne C+D))	29
E. MAJORITÉ ABSOLUE	15

Résultats :

INDIQUER LE NOM ET PRENOM DU CANDIDAT EN TÊTE (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENUS	
	EN CHIFFRES	EN TOUTES LETTRES
Liste Catherine MANIGLIER	24	VINGT-QUATRE
Liste Gaëlle GUEBEY	5	CINQ

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :
la liste « Catherine MANIGLIER » obtient 4 sièges
la liste « Gaëlle GUEBEY » obtient 1 siège.

- **DÉCLARE** élus les membres du CCAS suivants :

- - Mme Catherine MANIGLIER
- - Mme Ghislaine AVRILLON-dit-à-JEAN ANTOINE
- - Mme Stéphanie POIRIER
- - Mme Brigitte VACHERAND-DENAND
- - Mme Gaëlle GUEBEY

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 10 avril 2026

Le Maire,

Claude COLLOMB-PATTON



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Stéphanie POIRIER

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **16 AVR. 2026** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **20 AVR. 2026**

THÔNES, le

20 AVR. 2026

Le Maire,

Claude COLLOMB-PATTON

